Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Affiché le
ID : 035-243500774-20221213-DEL2022_225-DE

DEL 2022/225

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 13 DECEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TREIZE DECEMBRE A VINGT-HEURES-TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du Conseil de Liffré, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 7 décembre 2022.

Présents : MMES BRIDEL C., CHYRA S., GAUTIER I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., PRETOT-TILLMANN S., SEVIN-RENAULT K., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BELLONCLE J., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DENOUAL C., DUPIRE J., FRAUD E., GAUTIER C., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., RASPANTI S., SALAUN R., VEILLAUX D.

Absents : MMes AMELOT M., CHARDIN N., CORNU P., COURTIGNE I., OULED-SGHAÏER A-L., SALMON R., THOMAS-LECOULANT E., MM DANTON Y., HARDY S., LE PALAIRE S., ROCHER P., TRAVERS S.

Pouvoir : Mme CORNU P A M MICHOT B , M DANTON Y A M BEGUE G , MME OULED-SGHAÏER A-L A MME BRIDEL C , MME SALMON R A MME MARCHAND-DEDELOT I , MME THOMAS-LECOULANT E A M FRAUD E.

Secrétaire de séance : M. DUPIRE J.

FINANCES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 15 novembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission n°1 du 29 novembre 2022,

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Affiché le
ID : 035-243500774-20221213-DEL2022_225-DE

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

A l'instar de l'année 2022, ce projet de budget primitif, soumis au vote plus tôt dans l'année afin que les services puissent engager les projets plus rapidement, ne reprend donc pas les résultats de l'exercice précédent.

En séance, une présentation retraçant les différents budgets (principal et annexes) est détaillée. Cette présentation était communiquée aux conseillers communautaires en annexe du rapport de synthèse, en plus des maquettes budgétaires, cela afin de garantir leur parfaite information.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Prestations de service ressources humaines », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

Fait à Liffré, le 13 décembre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,
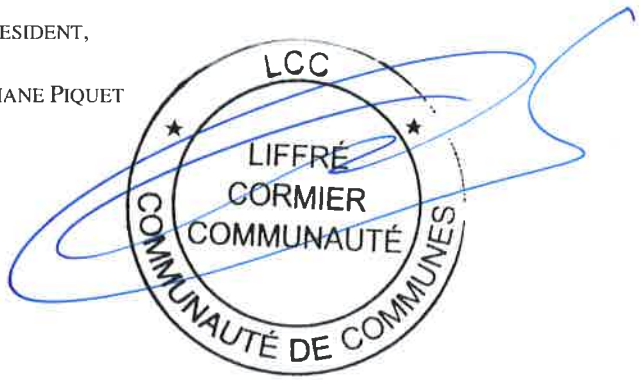
STEPHANE PIQUET